



# LES ATTAQUES

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 09 avril 2019 à 19 heures

**Présents :** M. COTREZ François, M. DEMARET Guy, Mme DENIELE Nadine, Mme FONT CASAS Lucienne, Mme LE MIGNON Virginie, M. LEFEBVRE Pierre Louis, Mme MERCIER Martine, M. NOREL Paul-Marie, M. RIVENET Jacques, Mme ROBERVAL Laetitia, Mme SEYS Véronique, Mme VANDAMME Marie-Josèphe, M. VASSEUR Jean-Paul

**Excusés :** M. BOUCLET Jean, Mme DEWEZ Valérie, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie, Mme KRASINSKI Eliane, M. MOSSION Geoffroy, M. PEENAERT Antoine

**Procurations :** M. BOUCLET Jean donne pouvoir à M. COTREZ François, Mme DUVIEUXBOURG Nathalie donne pouvoir à Mme DENIELE Nadine, Mme KRASINSKI Eliane donne pouvoir à M. VASSEUR Jean-Paul, M. MOSSION Geoffroy donne pouvoir à Mme ROBERVAL Laetitia, M. PEENAERT Antoine donne pouvoir à Mme SEYS Véronique, Mme DEWEZ Valérie donne pouvoir à M. LEFEBVRE Pierre Louis

**Secrétaire de séance :** M. RIVENET Jacques

**Président de séance :** Madame le Maire

Date de convocation du conseil : le 04 avril 2019

Date d'affichage du présent compte rendu : le 11 avril 2019.

### 1 - Budget principal - Compte de gestion 2018

**Rapporteur :** Madame le Maire

Le compte de gestion est le tenu par le Trésorier, il s'agit de l'état de situation de l'exercice 2018. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2018 s'établissent ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	1 617 737,89 €	Dépenses	543 880,55 €
Recettes	1 851 340,61 €	Recettes	347 569,08 €

Ces montants correspondent aux dépenses et recettes nettes, sans prendre en compte les reports d'excédents de l'année précédente.

**Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, puisqu'elles ont été autorisées par le Trésorier, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 2 - Budget principal - Compte administratif 2018

**Rapporteur :** Monsieur LEFEBVRE

Le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes de la commune pour l'exercice 2018, et est tenu par le Maire. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

Le compte administratif s'établit ainsi :

<b>Fonctionnement</b>		<b>Investissement</b>	
Dépenses	1 617 737,89 €	Dépenses	543 880,55 €
Recettes	1 851 340,61 €	Recettes	347 569,08 €

**Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, il est proposé à l'assemblée d'arrêter ainsi le compte administratif.**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : Mme DENIELE Nadine

### **3 - Budget principal - Affectation du résultat**

Rapporteur : Madame le Maire

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune ayant été approuvés, le conseil peut décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2018 de :	233 602,72 €
- un excédent reporté de :	90 000 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>323 602,72 €</b>

- un excédent d'investissement de	502 136,22 €
- des restes à réaliser de	41 239,84 €
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>460 896,38 €</b>

L'excédent de fonctionnement cumulé des années précédentes s'élève à 323 602,72 € que le Conseil décide d'affecter ainsi :

- 273 602,72 € en investissement (affectation comptable R 1068)

- 50 000 € en fonctionnement (affectation comptable R 002).

L'excédent d'investissement cumulé s'élève à 502 136,22 €, qu'il convient de réaffecter en investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **4 - Budget principal - Budget primitif 2019**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire, approuve les propositions suivantes pour le Budget principal 2019 :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses: 1 833 959,00 €

Recettes : 1 833 959,00 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 1 746 558,12 € (dont 41 239,84 € de RAR)

Recettes : 1 746 558,12 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **5 - Durée d'amortissement d'immobilisations**

Rapporteur : Madame le Maire

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. La commune est également tenue d'amortir certaines immobilisations, comme les frais d'étude, les frais de recherche, etc. dans la catégorie des immobilisations incorporelles.

La Trésorerie a identifié dans l'actif de la commune 3 immobilisations incorporelles « études non suivies de travaux » qu'il convient d'amortir. La valeur totale des 3 biens s'élève à 16 187 €, que la Trésorerie nous suggère d'amortir sur 5 ans, soit 3 237,40 € par an à compter de 2019.

**Il est proposé au Conseil :**

→ **De valider la durée d'amortissement de ces 3 immobilisations à 5 ans.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **6 - Taux d'imposition de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et de la taxe sur le foncier non bâti**

Rapporteur : Madame le Maire

En cohérence avec le budget de la commune, il est proposé de garder les mêmes taux d'imposition qu'en 2018, à savoir :

- Taxe d'habitation : 18,82 %
- Taxe sur le Foncier Bâti : 15,88 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 40,11 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier. Le produit fiscal 2019 est estimé à 557 408,00 €.

**Il est proposé au Conseil :**

→ **D'approuver ces taux d'imposition**

→ **De charger Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **7 - Subventions aux associations locales**

Le vote des subventions est effectué une à une, en indiquant le montant proposé ainsi que les services apportés à l'association par la commune.

La subvention sera versée sur justificatif par l'association de son bilan d'activité de l'année 2018.

La mise à disposition du personnel technique ne pourra se faire que sur validation anticipée du planning.

Les conseillers impliqués dans une association sont invités à s'abstenir lors du vote.

- Comité des Loisirs

Le montant de la subvention proposé est de 2400 €.

Le Comité des Loisirs n'organisant pas cette année les festivités de la ducasse, la subvention accordée pour le spectacle est déduite de la subvention annuelle.

Les mises à disposition proposées sont les suivantes : salle polyvalente et salle de sports sur réservation, matériel municipal et intercommunal sur demande. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2)

- Union Sportive Attaquoise

Le montant de subvention proposé est de 4000 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : vestiaires et club house, salle de sports selon créneaux définis, salle polyvalente sur réservation (2 fois par an pour manifestation non sportive), terrains de football, terrain de beach, entretien du terrain de football (engrais, tonte), matériel intercommunal sur réservation. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2)

- Les Attaques Basket Club (LABC)

Le montant de subvention proposé est de 2800 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle de sports, salle polyvalente 3 fois par an sur réservation (hors manifestation sportive). Matériel intercommunal sur réservation. Mise à

disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 18, Contre : 0, Abstention : 1)

- Club Détente du 3ème Age

Le montant de subvention proposé est de 350 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle du Pré Clocher selon planning défini, salle polyvalente et salle de sports selon créneaux horaires définis, réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 3)

- AACPG des Attaques

Le montant de subvention proposé est de 200 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 0, Contre : 0, Abstention : 0)

- Les Gazelles

Le montant de subvention proposée est de 490 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle communale de l'ancienne mairie. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- Aiki Goshindo Attaquois

Le montant proposé de subvention est de 400 €

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : dojo dans la salle de sports. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- Subvention Les Archers des Estaches

Le montant proposé de subvention : 700 €

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle de sports et terrain extérieur selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- Les Quinqu'Attaquois & Co

Le montant proposé de subvention est de 300 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations. Possible réservation du matériel intercommunal.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2)

- Sport pour Tous

Le montant proposé de subvention est de 200 €

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle de sports selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- Toutes au Sport

Le montant proposé de subvention est de 400 €.

Les mises à disposition proposées par la commune sont les suivantes : salle polyvalente selon planning défini. Possible réservation de la salle polyvalente 2 fois par an pour manifestations. Mise à disposition occasionnelle de personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

- Calais Respire

Il est proposé de mettre à disposition de l'association la salle communale de Pont d'Ardres selon planning défini.

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 2)

- Association des Parents d'élèves

Il est proposé de mettre à disposition de l'association : la salle polyvalente 2 fois par an pour des manifestations sur réservation, et occasionnellement le personnel technique pour la préparation de manifestations.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **8 - Subvention à la Coopérative Scolaire**

Rapporteur : Madame LE MIGNON

La commune verse tous les ans une subvention à la coopérative scolaire. Il est proposé d'attribuer une subvention de 760 €, comme l'année dernière, afin de participer au voyage scolaire de fin d'année.

**Il est proposé au Conseil :**

→ **D'accorder une subvention de 760 € à la Coopérative Scolaire pour 2019.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **9 - Bourses aux lycéens**

Rapporteur : Madame LE MIGNON

### **AIDE AUX LYCEENS DE LA FILIERE PROFESSIONNELLE**

Les lycéens de la filière professionnelle doivent faire face à des frais pour acheter du matériel ou des tenues spécifiques à leur filière.

Afin de les aider, il est proposé d'attribuer une bourse maximum de 80 € par élève pour son cycle de formation initiale.

Le demandeur devra :

- justifier ses dépenses sur présentation de factures,
- fournir un certificat de scolarité de l'année en cours,
- fournir un justificatif de domicile attestant qu'il réside à Les Attaques
- fournir un RIB, une pièce d'identité, et le livret de famille si le RIB n'est pas à son nom.

### **PRIME AU MERITE POUR LA « MENTION TRES BIEN » AU BACCALAUREAT**

Afin de récompenser les bacheliers (filière générale, technique, ou professionnelle) ayant obtenu la mention très bien, il est proposé de leur accorder une prime au mérite d'une valeur de 80 €.

Le demandeur devra :

- fournir une attestation de réussite ou son relevé de notes avant le 31 août de l'année d'obtention du baccalauréat
- fournir un justificatif de domicile attestant qu'il réside à Les Attaques
- fournir un RIB, une pièce d'identité, et le livret de famille si le RIB n'est pas à son nom.

**Il est proposé au Conseil :**

- **De valider l'attribution de ces bourses aux lycéens et leurs conditions d'attribution**
- **D'accorder l'aide aux lycéens professionnels dès l'année scolaire 2018/2019**
- **D'accorder la prime au mérite pour les bacheliers à partir de 2019.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **10 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale**

Rapporteur : Madame SEYS

Chaque année, la commune octroie une subvention au CCAS de la commune. Cette subvention était de 15 500 € en 2018, et **il est proposé d'augmenter ce montant à 21 000 €** afin que le CCAS continue d'exercer ses missions :

- une aide financière pour les personnes âgées ayant besoin d'un portage de repas à domicile
- une participation aux cartes de transport pour les personnes âgées ou handicapées non imposables, ainsi que pour les demandeurs d'emploi
- le repas et les colis des aînés
- les secours exceptionnels aux habitants et les subventions à des associations d'action sociale.

A noter : cette augmentation de la participation du budget communal permet au budget CCAS d'avoir la trésorerie suffisante pour payer en début d'année la facture des colis de Noël de l'année précédente en attendant le vote du budget en avril.

Cela ne correspond pas à une augmentation des dépenses du CCAS, qui restent identiques aux années précédentes.

**Il est proposé au Conseil :**

- **d'accorder une subvention de 21 000 € au CCAS pour l'année 2019.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **11 - Subvention à la Fédération du Mémorial de l'OTAN**

Rapporteur : Madame le Maire

La commune a été sollicitée par le Président de la Fédération du Mémorial de l'OTAN, qui organise chaque année une commémoration en hommage aux soldats (militaires, gendarmes et policiers) des 28 pays membres de l'OTAN et des pays partenaires qui ont sacrifié leur vie au service de l'OTAN. Un mémorial a été inauguré à Fréthun en 2012.

Depuis 2018, un Memorial Day est organisé avec des manifestations culturelles et sportives pour promouvoir le devoir de mémoire. L'année 2019 sera marquée par la 7<sup>e</sup> commémoration du Mémorial, et le 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'OTAN. Ce rendez-vous est programmé entre le 13 et le 15 septembre.

**Il est ainsi proposé au Conseil :**

- **d'accorder une subvention de 100 € à la Fédération du Mémorial de l'OTAN.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

## **12 - Validation de remboursement des frais liés à la gestion du matériel intercommunal à la commune d'Escalles**

Rapporteur : Monsieur LEFEBVRE

Le conseil municipal a délibéré le 27 octobre 2017 pour approuver la convention relative à la gestion en commun du matériel de manifestation, qui nous a été affecté par arrêté préfectoral le 18 juillet 2017 dans le cadre de la loi NOTRe. Ce matériel est utilisé régulièrement par notre commune, ainsi que par Fréthun, Hames Boucres, Nielles-lès-Calais, et Escalles.

Comme convenu, la commune d'Escalles nous a adressé un état détaillé de ses dépenses 2018 pour la gestion du matériel. Ces frais correspondent au temps passé par l'agent technique d'Escalles qui gère la maintenance, les entrées et les sorties du matériel intercommunal.

Ces dépenses sont partagées entre les communes selon le nombre d'heures passées par l'agent. Pour Les Attaques en 2018, le temps passé à gérer les entrées et sorties du matériel, ainsi que le temps de maintenance, a été évalué à 18,5 heures. La commune a utilisé le matériel intercommunal 11 fois en 2018. Le taux horaire de l'agent étant de 16,25 € charges comprises, la participation demandée à la commune est de 300,62 €.

Il est ainsi proposé au Conseil :

→ D'autoriser Madame le Maire à procéder au remboursement de la somme de 300,62 € à la commune d'Escalles pour les frais engagés sur le matériel de manifestation en 2018.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 13 - Budget Annexe Lotissement - Compte de gestion 2018

Rapporteur : Madame le Maire

Le compte de gestion est tenu par le Trésorier, il s'agit de l'état de situation de l'exercice 2018. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2018 s'établissent ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	511 915,53 €	Dépenses	294 448,98 €
Recettes	628 992,36 €	Recettes	510 038,56 €

Ces montants correspondent aux dépenses et recettes nettes, sans prendre en compte les reports d'excédents de l'année précédente.

**Considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, puisqu'elles ont été autorisées par le Trésorier, il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### 14 - Budget Annexe Lotissement - Compte administratif 2018

Rapporteur : Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE

Le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes de la commune pour l'exercice 2018, et est tenu par le Maire. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Maire ne peut présider ce point, ni participer au vote.

Le compte administratif s'établit ainsi :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	511 915,53 €	Dépenses	294 448,98 €
Recettes	628 992,36 €	Recettes	510 038,56 €

**Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, il est proposé à l'assemblée d'arrêter ainsi le compte administratif.**

VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 17, Contre : 0, Abstention : 0)

N'a pas pris part au vote : Mme DENIELE Nadine

### 15 - Budget Annexe Lotissement - Affectation de résultats

Rapporteur : Madame le Maire

Le compte de gestion et le compte administratif de la commune ayant été approuvés, le conseil peut décider de l'affectation du résultat de l'exercice 2018.

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement 2018 de :	117 076,83 €
- un excédent reporté de :	54 964,63 €
<b>Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :</b>	<b>172 041,46 €</b>

- un excédent d'investissement de	334 103,28 €
- des restes à réaliser de	0 €
<b>Soit un excédent de financement de :</b>	<b>334 103,28 €</b>

**L'excédent cumulé de fonctionnement s'élève à 172 041,46 €**, qu'il est proposé de maintenir en section de fonctionnement.

**L'excédent cumulé d'investissement s'élève à 334 103,28 €**, qu'il convient de laisser en section d'investissement.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **16 - Budget Annexe Lotissement - BP2019**

Le conseil municipal, sous la présidence de Madame le Maire, approuve les propositions suivantes pour le Budget principal 2019 du budget annexe Lotissement :

#### **FONCTIONNEMENT**

Dépenses : 695 925,24 €

Recettes : 695 925,24 €

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses : 780 027,88 €

Recettes : 780 027,88 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **17 - Lotissement communal - Prix du Lot 11**

Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal a délibéré de nouveaux tarifs pour les terrains du lotissement communal le 22 décembre 2016. Tous les terrains ont trouvé acquéreurs sauf le lot 11. En effet, la qualité du sol impose aux constructeurs de renforcer les fondations, ce qui engendre un surcoût.

Un compromis de vente avait été signé pour ce lot 11, mais les acquéreurs se sont désistés à cause du surcoût important dû à la mauvaise qualité du sol.

**Il est ainsi proposé au Conseil de baisser le prix du lot 11 de 5000 € TTC, à savoir de fixer son prix à 60 000 € TTC (soit 50 000 € HT) au lieu de 65 000 € TTC (54 166,67 € HT).**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **18 - Remboursement par le Budget annexe Lotissement d'une avance versée par le Budget principal**

Rapporteur : Madame le Maire

Afin de financer les travaux de viabilisation du lotissement communal, avant la vente des terrains, le budget principal a avancé 198 668,08 €, conformément à la délibération du conseil municipal du 13 avril 2015.

**Il est ainsi proposé au conseil de valider le remboursement de cette avance par le Budget annexe Lotissement au Budget principal.**

Pour information, ce remboursement n'est qu'un jeu d'écriture dans les deux budgets, il n'y aura pas réellement transfert d'argent.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

### **19 - Jardins partagés**

Rapporteur : Monsieur LEFEBVRE

La commune dispose d'un terrain derrière le cimetière et l'école qui permet d'aménager des parcelles pour proposer aux habitants une offre de jardins partagés.

**Les objectifs de la démarche** sont de :

- Renforcer le lien social entre les habitants
- Développer une activité de loisirs intergénérationnelle et entre habitants historiques et nouveaux arrivants

La capacité du terrain permet de proposer 12 parcelles de 70 m<sup>2</sup>.

La mise à disposition de parcelles individuelles serait donc de 70 m<sup>2</sup> maximum, avec également la possibilité de mettre à disposition des demi-parcelles.

La commune mettra à disposition un point d'eau et un local pour rangement de matériel.

Les parcelles seront attribuées dans l'ordre des demandes déposées à la mairie, avec convention entre la mairie et le particulier, et pour un an renouvelable.

La parcelle ne sera attribuée que pour un usage exclusivement personnel et sous réserve d'acceptation d'un règlement.

Certaines conditions d'exploitation seront intégrées dans le règlement :

- La parcelle devra être entièrement entretenue, avec une pratique d'agriculture raisonnée dans le respect de l'environnement
- La commune décline toute responsabilité en cas de vol, ou détérioration des jardins et du local.
- Le particulier s'engage à participer à des ateliers d'initiation au jardinage enfants et adultes

Dès que le projet sera suffisamment avancé, la constitution d'une association pourra être envisagée, avec laquelle la mairie conventionnerait, pour gérer la mise à disposition des parcelles et pour animer les jardins.

**Il est ainsi proposé au Conseil :**

- **De valider le principe des jardins partagés sur le terrain communal**
- **D'autoriser Madame le Maire à rédiger le règlement dans les conditions définies ci-dessus**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de mise à disposition gratuite de parcelle avec les particuliers qui en feront la demande.**

VOTE : Adoptée à l'unanimité

La séance est levée à 20h05.